



Chancellerie d'Etat

Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 75 11
info.sta@be.ch
www.be.ch/cha

Chancellerie d'Etat, case postale, 3000 Berne 8

Philippe Dietschi
+41 31 636 18 38
philippe.dietschi@be.ch

Destinataires de la procédure de consultation

Berne, le 24 août 2020

Notre référence : 2018.STA.916

Classification : Non classifié

Révision totale de la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF). Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Par arrêté du 1^{er} juillet 2020, le Conseil-exécutif a habilité la Chancellerie d'Etat à soumettre la révision totale de la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF) à la procédure de consultation.

Le Contrôle des finances du canton de Berne doit être pourvu d'une base légale moderne et proche de la pratique. Le projet de loi vise non seulement à renforcer le statut institutionnel du Contrôle des finances, mais aussi à clarifier, voire à améliorer si nécessaire, la collaboration entre cet organe et ses différents interlocuteurs. Enfin, la nouvelle loi doit préciser les tâches du Contrôle des finances dans les domaines de la clôture des comptes et de la surveillance financière.

Les documents soumis à la consultation sont publiés sur Internet à l'adresse www.be.ch/consultations.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre avis avant le 24 novembre 2020 par la poste (Chancellerie d'Etat du canton de Berne, Postgasse 68, 3000 Berne 8) ou par courriel (politischegeschaefte.sta@be.ch).

M. Philippe Dietschi se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (031 636 18 38; philippe.dietschi@be.ch).

En vous remerciant d'avance de votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Chancellerie d'Etat

Christoph Auer
Chancelier

Pièces jointes

- Projet de loi LCCF
- Rapport
- Tableau de réponse
- Liste des destinataires de la procédure de consultation
- Communiqué de presse du 24 août 2020